

REFERENCE: LA 41 TR/2022/DN

Le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la résolution [76/120](#) adoptée le 9 décembre 2021 par l'Assemblée générale sur le « Renforcement et [la] promotion du régime conventionnel international ».

Par sa résolution [76/120](#), l'Assemblée générale s'est félicité « des ateliers consacrés au droit et à la pratique conventionnels que la Section des traités organise au Siège de l'Organisation des Nations Unies et aux niveaux national et régional, y voyant une importante initiative de renforcement des capacités [et a] encourag[é] la Section des traités à continuer de le faire aussi régulièrement que possible ». Dans sa résolution, l'Assemblée a également invité les États et les organisations et institutions internationales intéressées à continuer de soutenir cette activité.

La Section des traités du Bureau des affaires juridiques organise des séminaires de formation sur le droit et la pratique des traités en vue de sensibiliser les représentants des États Membres aux questions relatives au régime conventionnel international. Ces programmes de renforcement des capacités constituent des outils essentiels pour faciliter le travail des États Membres qui souhaitent participer aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, ainsi que pour l'enregistrement des traités et des actions relatives aux traités en vertu de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Ils contribuent à renforcer la connaissance des États sur les aspects techniques et juridiques de leur participation au régime conventionnel international.

Les séminaires de formation sur le droit et la pratique des traités abordent des sujets liés aux fonctions de dépositaire du Secrétaire général pour les traités multilatéraux et à l'enregistrement et la publication des traités en vertu de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. En outre, ils comportent des sessions spécialisées sur des conventions spécifiques déposées auprès du Secrétaire général. Les séminaires de formation sont destinés aux représentants des États Membres, aux fonctionnaires gouvernementaux et aux autres parties qui souhaiteraient approfondir leur connaissance du droit des traités dans le cadre de leur activité professionnelle aux niveaux national, régional ou international.

Les séminaires de formation sur le droit et la pratique des traités sont organisés deux fois par an au Siège de l'Organisation à l'intention des conseillers juridiques et autres délégués des missions permanentes auprès des Nations Unies. Les séminaires de formation aux niveaux régional et national se tiennent sur

invitation des États Membres et sont organisés en coopération avec le gouvernement ou l'organisme hôte.

Dans sa résolution [76/120](#), l'Assemblée générale a noté:

« qu'il n'a pas été possible d'organiser d'ateliers sur le droit et la pratique conventionnels aux niveaux national et régional depuis 2016, notamment faute de fonds, et [a] invit[é] les États et les organisations et institutions intéressées à verser au fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général pour que le Bureau des affaires juridiques puisse promouvoir le droit international des contributions volontaires destinées au financement de tels ateliers, ou à concourir par d'autres moyens à ce qu'il puisse s'en tenir, si possible de plus grande ampleur, en complément des ateliers organisés au Siège » (par. 7).

Aux fins d'être en mesure d'organiser et d'animer des séminaires de formation sur le droit et la pratique des traités aux niveaux national et régional, et conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution [76/120](#), le Bureau des affaires juridiques invite les États Membres à verser des contributions volontaires destinées au financement de ces séminaires de formation. Des informations complémentaires concernant les formations menées dans le cadre du mandat de la Section des traités sont disponibles à l'adresse suivante : <https://treaties.un.org>.

Le Bureau des affaires juridiques saurait gré aux États Membres désireux de faire en 2022 des contributions volontaires aux fins du financement des séminaires de formation, ou de concourir par d'autres moyens à leur organisation ou à leur élargissement, de le lui faire savoir dès que possible. Les contributions peuvent être versées par chèque ou virement bancaire, conformément aux indications contenues dans la pièce jointe.

Les demandes de renseignements concernant les contributions et l'organisation des séminaires de formation sur le droit et la pratique des traités peuvent être adressées à M. David Nanopoulos, Chef de la Section des traités ([nanopoulosd@un.org](mailto:nanopoulosd@un.org)).

Le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

 18 janvier 2022

**Trust Fund for the Office of Legal Affairs to Support the Promotion of International Law**

Voluntary contributions for the organization of the Treaty Section Workshops on Treaty Law and Practice at the regional and national levels should be made at the following account and specifically earmarked for '**Treaty Section Workshops on Treaty Law and Practice**':

Bank: J.P. Morgan

Address: 4 New York Plaza, 15<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10004

Account name: United Nations General Trust Fund

Account number: 485001985

ABA number: 0210-0002-1

Swift code: CHASUS33